

**ECOLE PRIVEE**  
**SAINT-GERMAIN DE CHARONNE La Salle**  
3, rue des Prairies - 75020 PARIS  
Tél. 01.43.66.06.36 [secretariat@mail-charonne.fr](mailto:secretariat@mail-charonne.fr)

## Entrée en CE1/CE2/CM1/CM2

### CONDITIONS D' INSCRIPTION (à conserver par la famille)

*Etre d' accord avec le projet éducatif de l'Établissement  
et la règle de vie à Saint Germain de Charonne- La Salle*

Le dossier **COMPLET** est à déposer à l'accueil.

Les photocopies sont à effectuer recto-verso.

Un rendez-vous avec Mme GALLET, Chef d'Établissement, vous sera fixé après examen.

La présence de l'enfant est **INDISPENSABLE**, lors de cet entretien.

(Les dossiers incomplets ne seront pas retenus.)

### PIECES A FOURNIR :

1	Fiche de renseignements et fiche médicale dûment complétées avec photos
2	photocopie recto verso du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ( <b>si absence de livret</b> )
3	Photocopie recto verso des pages de vaccinations du Carnet de Santé <b>avec le nom de l'enfant</b>
4	Règlement intérieur et contrat de scolarisation de Saint Germain de Charonne- la Salle <b>signés par tous les responsables</b>
5	« Facturation et engagement » <b>signé par le responsable payeur de la scolarité</b>
6	Droit à l'image <b>signé par tous les responsables</b>
7	Lettre de motivation
8	photocopie recto verso des bulletins trimestriels de l'année scolaire en cours photocopie recto verso des bulletins des deux années précédentes
9	4 timbres au tarif en vigueur
10	une photo d'identité
11	Autorisation de prélèvement avec RIB
12	En cas de parents séparés : acte stipulant la garde et l'autorité parentale

### CONDITIONS FINANCIERES

**200 €** par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC St-Germain de Charonne, (acompte à valoir sur la scolarité du 1<sup>er</sup> trimestre, et cotisations diocésaines et de Tutelle)



**Le chèque sera remis à l'issue de l'entretien.**

L'INSCRIPTION DEVIENT ALORS DEFINITIVE **sauf** si vous ne complétez pas le dossier en **JUIN** avec :

- la photocopie du dernier livret scolaire **mentionnant l'avis de passage dans la classe demandée.**
- un certificat de fin de scolarité (**exeat**) délivré par l'établissement d'origine.

**NB : Attention ! les 200 € versés ne sont pas remboursés en cas de désistement.**